

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 novembre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

2019-11-520 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.3. Autorisation de signature. Michel Brousseau. Petites créances.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-11-521 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PERMETTANT LA MISE EN COMMUN DE SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE.

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années, les municipalités du Québec font face à des défis de gestion importants;

CONSIDÉRANT que les dépenses des municipalités sont en constante augmentation, puisqu'elles sont appelées à offrir de plus en plus de services aux citoyens (transport, voirie, matières résiduelles, services de loisirs, sécurité publique, etc.);

CONSIDÉRANT que les revenus des municipalités n'augmentent pas au même rythme, puisqu'ils proviennent presque exclusivement des impôts fonciers, les marges de manœuvre des municipalités sont donc grandement réduites;

CONSIDÉRANT que les services d'évaluation de plusieurs municipalités au Québec font face à des défis similaires et la situation n'échappe pas aux municipalités de la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la MRC de Roussillon afin de réaliser une étude d'opportunité permettant la mise en commun de services d'évaluation foncière afin de répondre aux enjeux des prochaines années.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-11-522 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 29 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2018-967-01.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-11-523 AUTORISATION DE SIGNATURE. MICHEL BROUSSEAU. PETITES CRÉANCES.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil mandate le directeur des travaux publics et génie, monsieur Michel Brousseau, afin de représenter la Ville dans le cadre du dossier # 505-32-703588-195 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2019-11-524 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité